



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 7 octobre 2010

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
30 septembre 2010

Date d'affichage  
30 septembre 2010

Objet de la délibération  
*Pôle services techniques –  
Service de l'urbanisme –  
Désaffectation des logements de  
fonction des instituteurs.*

Vote pour à la majorité

POUR : 24  
CONTRE : 9 (Mmes AUTRAN-LE  
TINNIER-MAESTRACCI-  
CHASTAIGNET-FOREST et Mrs  
LUQUAND-BOUTIER-ROCHE-  
RIMBAUD)  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le sept octobre deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Etaients présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, TREQUATRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

### Procurations :

FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :  
aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

## PREAMBULE

La commune de Sollies-Pont possède deux villas situées avenue Marcel Pagnol, cadastrées section AO n° 250 et AO n° 248 (voir plan annexé). Celles-ci avaient été concédées à madame SIMSOLO et monsieur et madame GOUX pour utilité de service.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la désaffectation des logements de fonction des instituteurs, afin de pouvoir les vendre.

Monsieur le préfet du Var a été saisi à ce sujet pour autoriser la commune à désaffecter ces logements. Après consultation de l'autorité académique, celui-ci a émis un avis favorable.

\*\*\*\*\*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1,

Vu l'avis favorable de monsieur le préfet du Var pour la désaffectation des logements de fonction des instituteurs situés avenue Marcel Pagnol.

Considérant que la commune est propriétaire de deux villas sises avenue Marcel Pagnol qui avaient été concédées à madame SIMSOLO et monsieur et madame GOUX pour utilité de service,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,  
Après avoir délibéré,

A main levée et à la majorité de ses membres présents,

### DECIDE

- ✓ La désaffectation des logements de fonction des instituteurs sis avenue Marcel Pagnol.

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif à cette procédure afin de classer ces propriétés dans le domaine privé de la commune.

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Docteur André GARRON



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

André GARRON.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

08 OCT. 2010





PRÉFECTURE DU VAR

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

ARRIVÉE LE

10 SEP. 2010  
4531

TOULON, le 03 SEP. 2010

BUREAU DES ACTIVITES REGLEMENTEES

SERVICE TECHNIQUE

REF. A RAPPELER : 1D2/CR  
POSTE TEL. : 04-94-18-82-13

Le Préfet du VAR

COURRIER N° 17902	
REÇU LE :	
08 SEP. 2010	
<i>Mha pour action</i>	
MAIRIE DE SOLLIES-PONT	

à Monsieur le Maire de SOLLIES-PONT

*10/50/1.  
382.*

OBJET : demande de désaffectation de locaux scolaires

Vous avez proposé la désaffectation des logements de fonction d'instituteur situés dans les locaux de l'école Jean Moulin

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après consultation de l'autorité académique, que j'émetts un avis favorable à la désaffectation de ces locaux.

Pour le Préfet  
et par délégation

*Le Directeur*

I.C. BRICQUELLE

Département :  
VAR

Commune :  
SOLLIES-PONT

Section : AO  
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 29/09/2010  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

©2010 Ministère du budget, des comptes  
publics et de la réforme de l'État

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
TOULON II  
171 Avenue de Vert Coteau BP 127  
83071  
83071 TOULON CEDEX  
tél. 04 94 03 95 01 - fax 04 94 03 95 35  
cdif.toulon-2@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

